

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

COMMUNE de VARS-SUR-ROSEIX

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 11

En exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération : 10

Dont pouvoirs : 1

Date de la convocation : 06/01/2022

Date d'affichage : 13/01/2022

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

L'an deux mil vingt-deux, le douze janvier, à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de VARS-SUR-ROSEIX, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Christine CORCORAL**.

Étaient présents : Mme Christine CORCORAL, M. Cédric BOURDU, Mme Elisabeth FANTHOU, M. Alain FREJUS, M. Guy TEXIER, M. André HACQUART, Mme Marie-Danielle MACHUT, Mme Laurence DELARUE CONSTANTIN, M. Franck BONNELYE.

Étaient absents excusés : Mme Jacqueline MAITRE.

Étaient absents non excusés : M. Claude LACHEZE.

Procurations : Mme Jacqueline MAITRE en faveur de Mme Christine CORCORAL.

Secrétaire : Mme Elisabeth FANTHOU.

DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2022-001

OBJET : Approbation du Plan Local d'Urbanisme

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 153-21, R. 153-20 et suivants,

Vu le schéma de cohérence territoriale du Bassin de Brive approuvé en décembre 2012,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 juin 2014 ayant prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU), définissant les objectifs poursuivis et fixant les modalités de la concertation,

Vu le débat au sein du conseil municipal en date du 10 septembre 2018 portant sur les orientations générales du Projet D'aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLU,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 janvier 2020 ayant arrêté le projet d'élaboration du PLU,

Vu l'arrêté du maire en date du 18 janvier 2021 soumettant à enquête publique le projet de PLU arrêté par le conseil municipal et l'avis d'enquête publié,

Vu les pièces du dossier de PLU soumises à l'enquête publique,

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur,

Vu les avis des services consultés,

Entendu l'exposé du Maire présentant les objectifs poursuivis et les conséquences en termes d'aménagement et d'urbanisme du projet de PLU,

Considérant que le projet de plan local d'urbanisme arrêté soumis à enquête publique a fait l'objet de modifications, pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211927900-20220112-MA-DEL-2022-001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/01/2022

Considérant que le PLU, tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé, conformément aux articles susvisés du code de l'urbanisme,

Considérant que l'ensemble des membres du conseil municipal ont disposé de l'intégralité des documents et informations dans la convocation,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les modifications apportées au projet de PLU arrêté,
- **APPROUVE** le projet de PLU,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en oeuvre de la présente délibération,
- **INDIQUE** que le dossier du PLU est tenu à la disposition du public en mairie de Vars-sur-Roseix aux jours et heures d'ouverture habituels.

Certifiée exécutoire après transmission à la
Sous-préfecture de BRIVE-LA-GAILLARDE et
publication par voie d'affichage le 14/01/2022

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Mme Christine CORCORAL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211927900-20220112-MA-DEL-2022-001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/01/2022